



Audition suite accident en 2009

Par **Stéfany85**, le **10/11/2011 à 12:40**

Bonjour,rrnrJ'ai été victime d'un accident de la voie publique le 08 juin 2009. L'accident a été causé par un chauffeur qui nous as percuté à l'arrière du véhicule, ce qui a provoqué une collision en chaîne avec deux autres véhicules (nous étions à l'arrêt au feu rouge). Je suis la seule blessée donc intervention des pompiers (direction hôpital pour moi) et de la police. La police fait souffler les trois conducteurs non responsable mais pas le chauffard avec qui ils rigolent. Après deux mois, nous nous sommes déplacés au commissariat pour savoir où en était le rapport mais pas de trace, l'accident n'existe pas dans leur fichier. Nous avons écrit au Procureur de la République et aujourd'hui (10/11/11) nous recevons une convocation pour une audition au commissariat. rnrnJe voulais donc savoir si c'est légal et pourquoi attendre tant de temps sachant que depuis l'accident j'ai perdu mon emploi en CDI et que j'ai des sequelles ?rnrnJe vous remercie.rnrnCordialement.